

JORDANIE

Environnement opérationnel

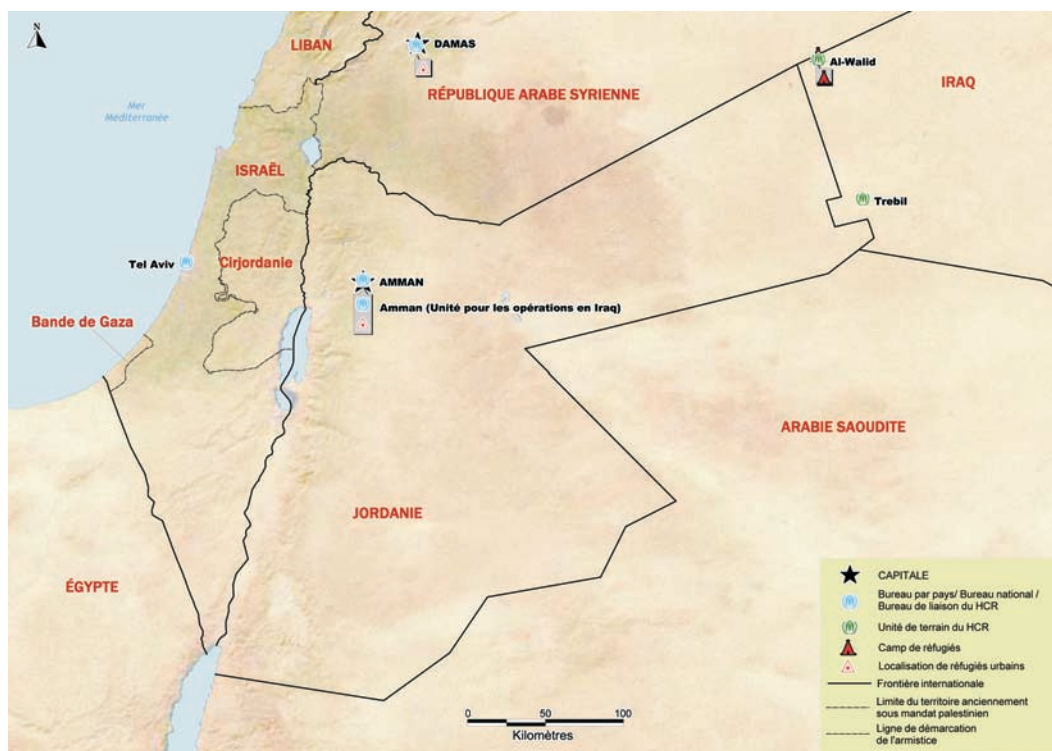
Contexte

Bien que la Jordanie ne soit pas signataire de la Convention de 1951, le mémorandum d'accord conclu par le HCR et le Gouvernement en 1998 est en accord avec les principes fondamentaux de protection internationale, et notamment la définition du réfugié et l'obligation de non-refoulement.

La Jordanie a acquis la réputation d'être un havre de paix pour de nombreux déplacés. Le Gouvernement considère les réfugiés iraqiens présents sur le territoire comme des invités. Il continue de les accueillir et leur permet de vivre en sécurité. Cependant, les Iraquiens n'ont pas de statut légal clair, ni le droit de travailler. Par conséquent, un grand nombre d'entre eux sont confrontés à des conditions de vie difficiles.

Selon les estimations des autorités, entre 450 000 et 500 000 Iraquiens vivent en Jordanie. Seuls 31 000 d'entre eux se sont présentés au HCR pour être enregistrés, comme un millier de réfugiés et de demandeurs d'asile originaires d'autres pays.

L'absence de statut légal demeure le principal problème de protection pour les réfugiés et les demandeurs d'asile. Ces derniers sont autorisés à résider en Jordanie jusqu'à ce que le statut de réfugié leur soit reconnu et qu'une solution durable leur soit proposée. Du fait de l'absence de possibilités d'intégration sur place en Jordanie, la réinstallation est la seule solution durable qui puisse être envisagée pour la majorité des réfugiés iraqiens.



Aucun mouvement de retour massif n'est prévu en raison de l'insécurité qui règne en Iraq.

Besoins

En Jordanie, les réfugiés et les demandeurs d'asile vivent dans des zones urbaines. Du fait des limites inhérentes à leur statut, de l'impossibilité d'exercer un emploi légal et du manque d'accès aux services de sécurité sociale, leurs conditions de vie se dégradent alors que leurs besoins augmentent. La plupart de ces réfugiés et notamment ceux qui souffrent de maladies chroniques sont isolés et ont des difficultés à se prendre en charge. En outre, ils ont parfois besoin d'une assistance et d'une protection contre la violence et l'exploitation.

Chiffres prévisionnels pour la Jordanie

TYPE DE POPULATION	ORIGINE	JANVIER 2011		DÉCEMBRE 2011	
		TOTAL DANS LE PAYS	NB PERS. ASSISTÉES PAR LE HCR	TOTAL DANS LE PAYS	NB PERS. ASSISTÉES PAR LE HCR
Réfugiés	Iraq	30 800	30 800	25 700	25 700
	Somalie	230	230	350	350
	Soudan	300	300	350	350
	Pays divers	400	400	450	450
Demandeurs d'asile	Soudan	100	100	80	80
	Rép. arabe syrienne	100	100	80	80
	Somalie	50	50	50	50
	Pays divers	250	250	270	270
Total		32 230	32 230	27 330	27 330

Objectifs et cibles prioritaires

Environnement de protection favorable

- Les politiques de développement nationales tiennent compte des populations relevant de la compétence du HCR.
 - ↳ Des relations de partenariat sont établies avec le ministère du Développement social.
- Le cadre administratif national permet une protection plus efficace.
 - ↳ Dix-huit sessions de formation sont organisées au profit de la société civile, des milieux universitaires, des ONG et des fonctionnaires.
- L'accès des personnes relevant de la compétence du HCR au territoire est amélioré.
 - ↳ Un espace de protection est préservé pour les personnes relevant de la compétence du HCR, moyennant une meilleure coopération avec les autorités et la société civile.

Procédures de protection équitables

- Les procédures de détermination du statut deviennent plus efficaces et plus équitables.
 - ↳ Quelques 1 500 personnes passent un entretien.

- Les normes d'enregistrement et de profilage sont améliorées ou maintenues.
 - ↳ Toutes les personnes relevant de la compétence du HCR sont enregistrées en temps utile.
 - ↳ Une équipe d'enregistrement apte à gérer l'ensemble des demandes est formée.

Besoins et services essentiels

- Les services destinés aux groupes qui ont des besoins particuliers sont renforcés.
 - ↳ Au moins 5 500 familles iraqiennes reçoivent une aide financière mensuelle.
 - ↳ Quelques 4 600 personnes bénéficient d'un accompagnement psychosocial.
 - ↳ Quelques 1 800 personnes âgées reçoivent une aide particulière.
 - ↳ Quelques 800 individus handicapés bénéficient d'une assistance spécifique.
- L'état de santé de la population est amélioré ou préservé.
 - ↳ Quelques 30 000 réfugiés ont accès à des soins de santé primaire.
 - ↳ Au moins 300 interventions médicales exceptionnelles sont effectuées.
 - ↳ Quelques 200 personnes reçoivent des soins de santé mentale.
 - ↳ Cinq établissements/hôpitaux publics situés à Amman ou à l'extérieur de la capitale bénéficient d'un soutien.

- La population relevant de la compétence du HCR bénéficie du meilleur accès possible à l'éducation.
 - ↳ Quelques 7 500 enfants réfugiés sont scolarisés dans le primaire.
 - ↳ Au moins 1 500 enfants réfugiés sont scolarisés dans le secondaire.
 - ↳ Une centaine d'enfants réfugiés fréquentent des centres ou des instituts de formation professionnelle.

Participation et autogestion communautaires

- Le niveau d'autosuffisance est amélioré et les moyens d'existence sont renforcés.
 - ↳ Environ 650 personnes participent à des activités de formation professionnelle.
 - ↳ Quelques 250 femmes réfugiées reçoivent un microcrédit.

Solutions durables

- Le potentiel en matière de rapatriements librement consentis est réalisé.
 - ↳ Au moins 500 personnes bénéficient d'une aide au retour et au transport.
- Le potentiel en matière de réinstallations est réalisé.
 - ↳ Quelques 1 800 dossiers sont préparés et font l'objet d'une demande de réinstallation.

Stratégie et activités en 2011

Le HCR développera sa coopération avec le Gouvernement, ainsi qu'avec ses partenaires nationaux et internationaux pour préserver l'espace de protection et pour continuer à prodiguer une assistance aux personnes qui relèvent de sa compétence, en utilisant des méthodes innovantes. Le Haut Commissariat aidera les ministères de la Planification, du Développement social, de l'Intérieur et de la Justice, de même que le Service de la protection de la famille, à renforcer leurs capacités.

L'enregistrement et la délivrance de documents dans les meilleurs délais seront toujours au cœur de la stratégie de protection du HCR. Selon nos prévisions, quelques 500 personnes se présenteront chaque mois pour être enregistrées. Des services juridiques seront assurés au travers d'un partenariat national, l'ordre des avocats jordanien se chargeant si nécessaire de la représentation judiciaire. Ces nouveaux partenariats seront consolidés au cours des années à venir, car ils sont d'une importance primordiale pour protéger efficacement les personnes qui relèvent de la compétence du HCR.

L'aide financière, distribuée au moyen de cartes bancaires de retrait et destinée aux familles qui vivent au-dessous du seuil de pauvreté, permettra aux bénéficiaires de subvenir à leurs besoins essentiels en matière de logement et d'alimentation.

Le Haut Commissariat facilitera l'accès des réfugiés aux services publics. Les enfants réfugiés sont d'ores et déjà autorisés à fréquenter les écoles publiques et le HCR continuera, en étroite coordination avec des organismes de développement, à promouvoir la sécurité en milieu scolaire. Dans le secteur de la santé, l'Organisation poursuivra son action d'information sur les services assurés par les structures de santé publique et suivra les conditions d'accès des réfugiés à ces services. Elle dispensera des services afin de compléter ceux qui sont offerts dans les structures nationales.

Quelques 1 800 demandes de réinstallation (concernant 4 000 personnes) seront déposées en 2011. Les Iraquiens intéressés par un rapatriement librement consenti bénéficieront d'informations sur les conditions observées dans leur pays d'origine, ainsi que d'une aide au retour.

Présence du HCR en 2011

□ Nombre de bureaux	1
□ Effectifs totaux	144
Internationaux	17
Nationaux	71
JEA	6
VNU	5
Autres	45

PARTENAIRES

Partenaires d'exécution

Organismes gouvernementaux :

Ministères de l'Éducation, de l'Intérieur, de la Planification et de la Coordination internationale, de la Santé et du Développement social
Dar Al-wifa, Direction de la santé publique
 Service de protection de la famille

ONG :

CARITAS Jordanie
 Centre national des droits de l'homme
International Relief and Development
Jordan Health Aid Society
Jordan River Foundation
Mercy Corps
Micro-Fund for Women
Noor Al-Hussein Foundation

Autres :

PNUD
 UNOPS
 UNRWA
 VNU

Partenaires opérationnels

Organismes gouvernementaux :

Centre national pour la sécurité et la gestion des crises

ONG :

American near East Refugee Aid
CARE International
 Comité international de secours
 Commission internationale catholique pour les migrations
International Medical Corps
Jordanian Alliance against Hunger
Jordanian Hashemite Charity Organization
Nippon International Cooperation for Community Development
Relief International
Save the Children
 Union des femmes de Jordanie
 Vision mondiale

Autres :

CICR
 Croissant-Rouge jordanien
 FICR
 FNUAP
 OMS
 PNUD
 UNICEF
 UNIFEM

Organisation et mise en œuvre

Coordination

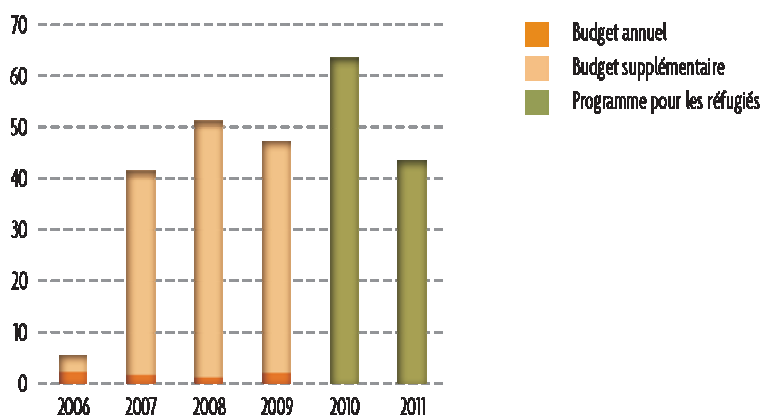
Le HCR coopère étroitement avec d'autres institutions de l'ONU au sein de l'Équipe des Nations Unies dans le pays. Le Haut Commissariat s'attache actuellement à élaborer un plan d'action relatif aux déplacements de populations iraqiennes pour les institutions onusiennes et les ONG, et continue à présider des groupes de travail relevant de sa compétence.

Informations financières

Le budget 2011 s'élève à 43,4 millions de dollars E.-U., contre 63,4 millions en 2010. Le HCR prévoit néanmoins d'accroître les services essentiels et de renforcer son soutien aux activités axées sur les communautés. Une part plus importante du budget opérationnel sera consacrée à l'aide financière mensuelle destinée aux personnes qui ont des besoins particuliers. En outre, le Haut Commissariat s'appuiera de plus en plus sur des partenaires nationaux afin d'assurer des partenariats durables et plus rentables.

Budget du HCR en Jordanie 2006 – 2011

Millions (dollars E.-U.)



Des enfants jouent au football dans le camp de Karamah, qui accueille des réfugiés palestiniens en provenance d'Iraq.

Budget 2011 pour la Jordanie (dollars E.-U.)

ENTITÉS ET OBJECTIFS	PROGRAMME POUR LES RÉFUGIÉS PILIER 1	TOTAL
Environnement de protection favorable		
Instruments régionaux et internationaux	110 699	110 699
Cadre juridique national	120 699	120 699
Cadre administratif national	393 936	393 936
Coopération avec les partenaires	168 936	168 936
Politiques de développement national	1 170 699	1 170 699
Accès au territoire	70 699	70 699
Non-refoulement	80 699	80 699
Sous-total	2 116 367	2 116 367
Procédures de protection équitables		
Enregistrement et établissement de profils	2 164 956	2 164 956
Détermination de statut juste et efficace	628 459	628 459
Documents d'état civil	364 956	364 956
Sous-total	3 158 371	3 158 371
Protection contre la violence et l'exploitation		
Violences fondées sur l'appartenance sexuelle	749 026	749 026
Protection des enfants	335 120	335 120
Détention non arbitraire	151 402	151 402
Accès aux solutions juridiques	301 402	301 402
Sous-total	1 536 949	1 536 949
Besoins élémentaires et services essentiels		
Articles ménagers et d'hygiène de base	375 332	375 332
Soins de santé primaire	7 931 032	7 931 032
VIH et sida	180 332	180 332
Éducation	1 660 632	1 660 632
Services destinés aux groupes ayant des besoins spécifiques	20 944 092	20 944 092
Sous-total	31 091 418	31 091 418
Autogestion et participation communautaires		
Évaluation participative et mobilisation communautaire	402 699	402 699
Autosuffisance et moyens d'existence	1 124 802	1 124 802
Sous-total	1 527 502	1 527 502
Solutions durables		
Stratégie de solutions durables	295 679	295 679
Réinstallation	392 875	392 875
Retour volontaire	465 098	465 098
Sous-total	1 153 653	1 153 653
Relations extérieures		
Relations avec les donateurs	64 485	64 485
Partenariats	64 485	64 485
Mobilisation des ressources	64 485	64 485
Information publique	256 367	256 367
Sous-total	449 821	449 821
Logistique et appui aux opérations		
Chaîne d'approvisionnement et logistique	426 168	426 168
Gestion de programme, coordination et appui	1 673 241	1 673 241
Sous-total	2 099 408	2 099 408
Appui central et régional		
Contrôle (inspection, évaluation, investigation et audit)	263 110	263 110
Gestion de la sécurité	16 199	16 199
Sous-total	279 310	279 310
Total	43 412 799	43 412 799
Budget 2010 révisé	63 459 834	63 459 834

Conséquences d'un manque de financement de l'ordre de 20 à 40 pour cent

- Seule la moitié des familles vulnérables ayant besoin d'une aide financière en bénéficieront. Aucun supplément ne sera offert pour l'hiver.
- Les enfants réfugiés n'auront qu'un accès limité aux écoles publiques.
- Les enfants réfugiés ne recevront aucune aide pour suivre un enseignement secondaire ou technique.
- Aucun soin de santé mentale ni tertiaire ne sera dispensé.
- Les activités de renforcement de l'autosuffisance et les projets destinés à prévenir l'exploitation des réfugiés seront réduits.
- Quelque 500 Iraquiens ne recevront pas d'indemnité de rapatriement ni d'aide au transport.